NOUVELLES REGLES – CATEGORIE « MINIMES »

Le Comite Directeur de la FFR XIII réuni samedi 28 septembre 2013 à Montpellier a confirmé l'obligation d'appliquer les 2 nouvelles règles ci-dessous, dans la catégorie "minimes".

* recul de la défense à 5 mètres sur les tenus (au lieu de 10 mètres)
* 1 seul marqueur autorisé

Ces nouvelles règles sont applicables à titre expérimental pour la saison 2013/2014. Elles sont destinées à favoriser le développement et la Commission Nationales des Jeunes établira un bilan en fin de saison et suivra l'évolution de cette règle.

En complément de l'application de ces 2 nouvelles règles, il est demandé au(x) défenseur(s) de lâcher immédiatement le plaqué, dès que les conditions du plaquage auront été remplies.

Conscients qu'il n'y a plus de délégué dans la catégorie « minimes », l'application et l'explication de ces nouvelles règles seront du ressort exclusif de l'arbitre.

Le Secrétaire Général,

Michel PIANELLI

N° 358/2014 – Paris, le 30 septembre 2013

30, rue de l'Echiquier 75010 PARIS - Tel. : 33.01.75.44.97.57 - Fax : 33.01.48.00.07.02
Adresse Email : contact@ffr13.fr
Visitez le site internet de la FFR XIII : www.ffr13.fr